

**Maison Court**  
**1285 Sézegnin/GE**

**Einfamilienhaus Court**  
**1285 Sézegnin/GE**

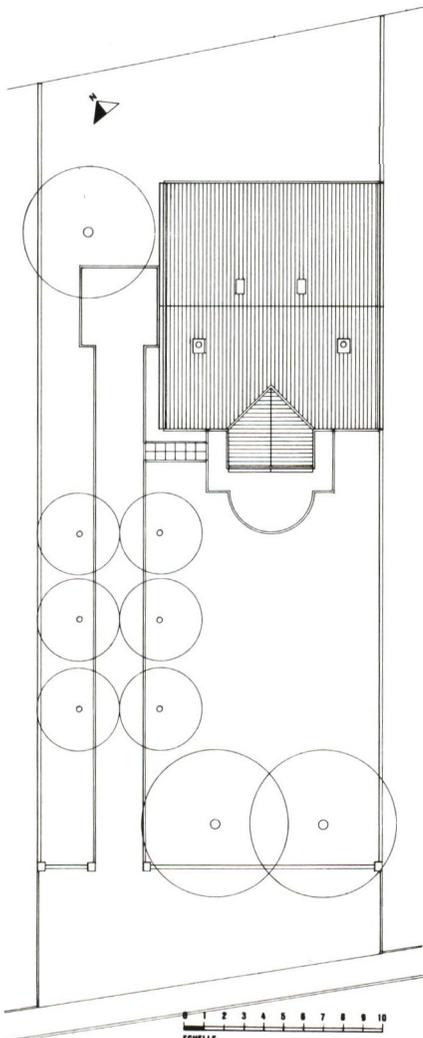
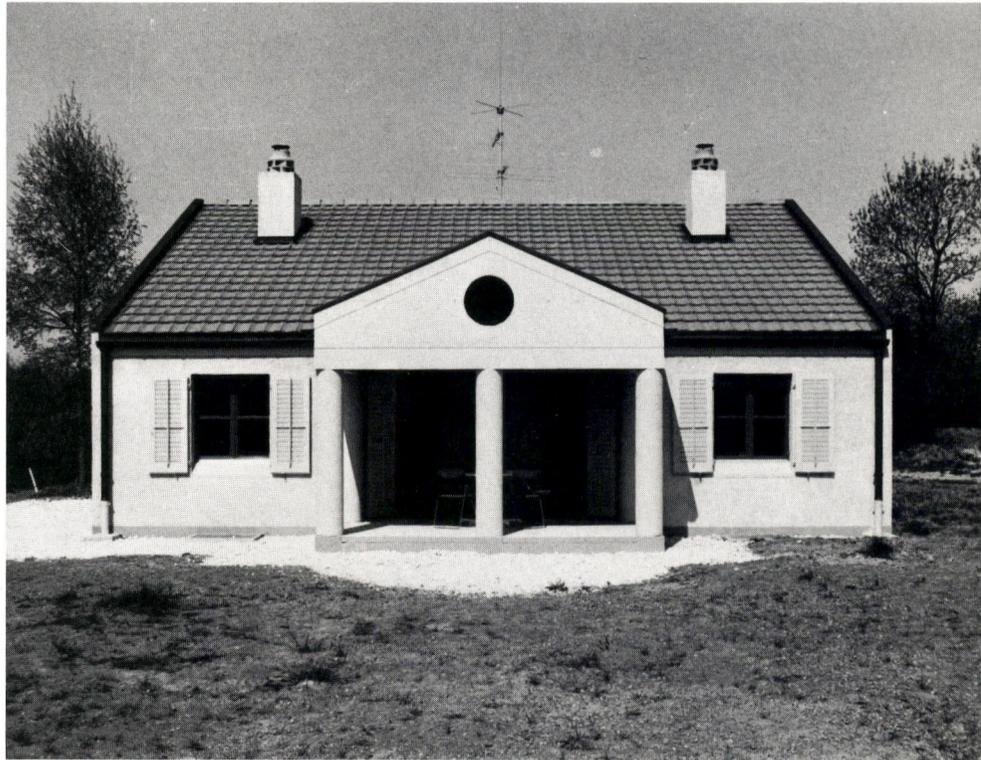
*Architectes* Robert Ruata  
*Architekten* Alain Burnier  
André Robert-Tissot  
14, quai des  
Forces-Motrices  
1204 Genève  
Tél. 022/29 32 52

*Ingénieurs civils* L. Camen  
*Bauingenieure* H. Rutschi SIA

*Projet*  
*Projekt* 1981

*Réalisation*  
*Ausführung* 1983

*Adresse* Ch. des Traversins 40



**Programme / Programm**

Le programme prévoyait une maison familiale simple pour un couple avec deux enfants et disposant d'un budget limité.

La construction sur un seul niveau et en limite de propriété, l'implantation au nord de la parcelle, ainsi que la toiture à deux pans constituaient les exigences principales du plan d'aménagement régissant l'ensemble du lotissement dont le terrain fait partie.

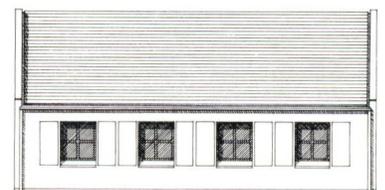
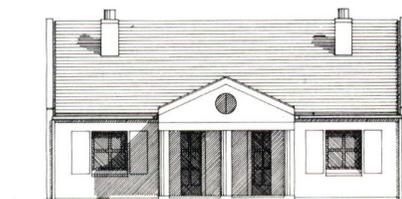
Trois ou quatre chambres à coucher au nord-est étaient demandées.

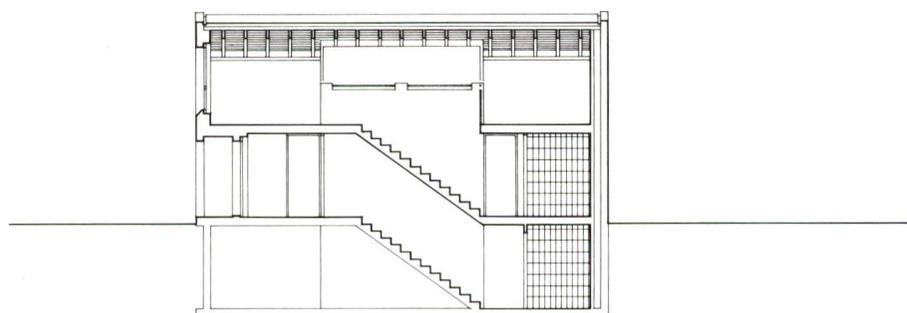
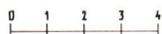
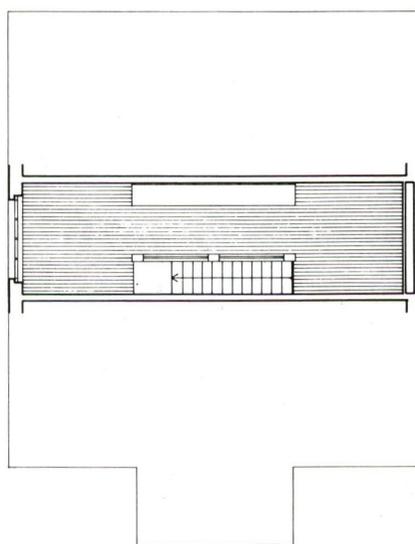
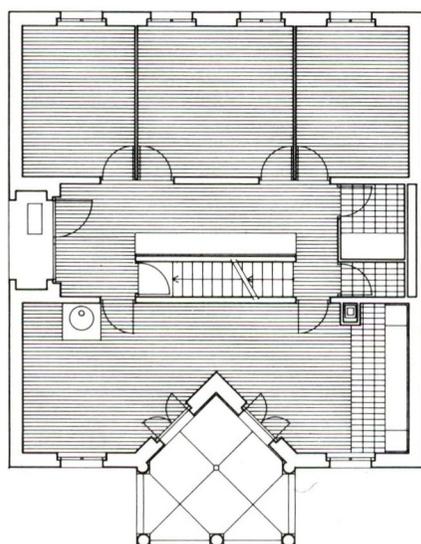
En ce qui concerne la partie «jour», le choix des propriétaires s'est porté sur un seul grand espace articulé en deux parties égales: salon d'un côté et cuisine-salle à manger de l'autre (par opposition à la solution en trois parties: grand séjour, salle à manger et cuisine-laboratoire).

*Das Programm sah ein einfaches Einfamilienhaus für ein Paar mit zwei Kindern vor; das Budget war beschränkt.*

*Die eingeschossige Bauweise mit Eigentumsbeschränkung, die Situierung im nördlichen Teil der Parzelle sowie das Satteldach waren die wichtigsten Bestimmungen des Überbauungsplans, dem die ganze Siedlung, zu der das Gelände gehört, untergeordnet ist.*

*Gewünscht wurden drei bis vier Schlafzimmer nach Nordosten. Was den «Tageteil» betrifft, so fiel die Wahl der Eigentümer auf einen einzigen grossen Raum, der in zwei gleiche Teile unterteilt ist: der Wohnbereich auf der einen Seite, Küche/Essplatz auf der anderen (im Gegensatz zu einer dreiteiligen Lösung: grosser Wohnbereich, Esszimmer und separate Küche).*





1. Un lotissement récent sur un plateau à l'ouest du village; fait sur mesure pour villas jumelles; la surface du lotissement égale à la surface du village; un plan d'aménagement imposant des contraintes «typo morphologiques»(!); deux niveaux au centre du lotissement, un niveau en périphérie, toit à deux pans, couverture tuiles; de plus, dans le cas particulier, obligation de construire en limite de propriété (mitoyenneté); objectifs du plan: unité, sauvegarde du paysage genevois, intégration («une maison intégrée est une maison qui ne se voit pas»); résultat: hétéroclisme banlieusard, Pessac sans passer par L. C., exportation et pétrification de la violence urbaine, indifférenciation.

2. Qu'en est-il des rapports paradoxaux entre multiplication des différences (*villas-jumelles*) et prolifération des doubles (*villas-jumelles*)?

3. Voici une (in)différence de plus.

La maison est gérée par deux axes.

Premier axe: distribution et parcours. Symétrie des fonctions. Entrée basse, presque carrée; couloir bas qui se dérobe derrière les armoires, se dédouble par l'escalier, se prolonge en sens inverse par la vue sur les crêtes du Jura à travers la fenêtre en demi-cercle de l'étage, donne accès aux pièces; à droite: sud-ouest, représentation, différence, chemin, jardin d'agrément, jour; à gauche: nord-est, égalisation, fenêtres presque carrées, balitaires, jardin potager, campagne, nuit.

Deuxième axe: composition. Symétrie spéculaire. Négation de la mitoyenneté; une colonne au centre: négation de l'entrée; deux colonnes d'angle: fin des parcours; deux colonnes engagées: dilatation de la façade; cinq colonnes pour capturer le centre: ni dehors ni dedans, terrasse, portique, véranda, (comment le nommer?), lieu où les figures se superposent et se juxtaposent: le carré sur la diagonale, le triangle du fronton dans lequel s'inscrit le cercle de lumière (se souvenir que c'est là qu'il faut mettre sa tête).

L'origine des figures simples n'est peut-être pas aussi pacifique que l'on croit.

4. A propos du portique et de la référence.

Comment expliquer que l'on arrive à ce lieu d'exposition (d'enfants, de poupées, de marchands, de saints, de la famille) en ne se fondant au départ que sur la fascination de la «désinvolture» avec laquelle Giotto traite le portique du temple de Minerve à Assise?

Le projet, en tant que désir d'espace, ne serait donc pas la «flèche cognitive» (comme celle de Zénon), allant du sujet à l'objet, ni même le désir du désir de l'autre, selon le modèle hégélien.

Le désir, bien en deçà du projet, serait-il donc, comme le dit René Girard, «triangulaire», «mimétique», paradoxal? L'objet est d'abord désiré comme objet-du-désir-de-l'autre.

«L'Autre est là dès l'origine; la saisie «naturelle» de l'objet n'est qu'un reflet de son regard, lourd de significations culturelles». (E. Gans. Essais d'esthétique paradoxale.)

R. R.



**Caractéristiques / Daten**

Surface terrain zone villa	790 m <sup>2</sup>
Surface terrain zone agricole (au N-E de la maison)	763 m <sup>2</sup>
Surface au sol construite	144 m <sup>2</sup>
Cube SIA	900 m <sup>3</sup>
Prix au m <sup>3</sup>	Fr. 450.-/m <sup>3</sup>

**Construction / Konstruktion**

Sous-sol et dalles en béton armé.  
Mur double en briques terre cuite  
(porteur intérieur).  
Charpente chevrons. Isolation sur  
charpente par système Thermodach.

**Couleurs / Farben**

Crépi gris clair.  
Tuiles orange (terre cuite).  
Menuiseries bleu foncé.

**Bibliographie**

as Architecture Suisse  
N° 63. Septembre 1984